



GRAND CONSEIL

**Postulat - 25_POS_64 - Michael Wyssa et consorts au nom du Groupe PLR -
Impact du retrait de Chavannes-près-Renens du projet de désengorgement du
nœud autoroutier de l'Ouest lausannois et mesures compensatoires**

Texte déposé :

Le retrait de la commune de Chavannes-près-Renens du projet de désengorgement du nœud autoroutier de l'Ouest lausannois a créé une situation complexe, marquée par des propositions improvisées et des études réalisées dans l'urgence, souvent relayées par les médias. Pourtant, le Conseil d'État a clairement indiqué que l'ensemble du projet du goulet ; la sortie d'Écublens, la sortie de Chavannes ainsi que les aménagements sur la bretelle Crissier-Bussigny, relevaient de la compétence de l'Office fédéral des routes (OFROU).

Or, la commune de Chavannes-près-Renens a développé, à proximité de l'emplacement prévu pour cette sortie, des projets immobiliers majeurs, tels que le quartier Horizon (plus de 800 places de parc), le futur bâtiment de la Haute école pédagogique aux Côtes de la Bourdonnette (près de 250 places de parc), le Pôle santé, ainsi que d'autres projets en cours. Ces développements semblaient compter sur la réalisation de cette infrastructure routière, qui n'a toujours pas été compensée.

Cette situation soulève des questions cruciales sur la gestion du trafic généré par ces projets, ainsi que sur la répartition des charges entre les communes concernées, notamment en lien avec le développement territorial. Aucune compensation en matière de transports publics n'a été proposée à ce jour, alors même que l'état actuel du M1 ne laisse pas de marge pour absorber un trafic supplémentaire. Il est urgent d'éviter que les communes voisines ne subissent les conséquences d'un trafic accru, sans avoir été consultées ni impliquées dans les décisions.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les points suivants :

- » Comment les projets immobiliers en cours à Chavannes-près-Renens prévoient-ils d'évacuer les véhicules supplémentaires qu'ils généreront, en l'absence de la sortie d'autoroute initialement prévue ?
- » Quelles compensations la commune de Chavannes-près-Renens entend-elle mettre en place pour éviter que le trafic supplémentaire ne soit reporté sur les communes voisines ?
- » Quelles sont les conséquences de cette jonction sur le développement territorial ?

- De façon générale, comment le canton garantit-il que les accords passés ne puissent être modifiés en fonction d'échéances électorales ou d'autres moyens de pression, induisant par là des incertitudes du droit et des retards sur les projets pénalisant la population ?

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 02.12.2025

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Aurélien Demaurex (V'L)
3. Cédric Weissert (UDC)
4. Circé Fuchs (V'L)
5. Elodie Golaz Grilli (PLR)
6. Fabrice Tanner (UDC)
7. François Cardinaux (PLR)
8. Isabelle Freymond (IND)
9. Jean-Franco Paillard (PLR)
10. Jean-Louis Radice (V'L)
11. Josephine Byrne Garelli (PLR)
12. Laurence Bassin (PLR)
13. Laurence Cretegny (PLR)
14. Loïc Saugy (PLR)
15. Nicolas Suter (PLR)
16. Olivier Agassis (UDC)
17. Olivier Petermann (PLR)
18. Philippe Germain (PLR)
19. Pierre-André Romanens (PLR)
20. Quentin Racine (PLR)
21. Sergei Aschwanden (PLR)
22. Thierry Schneiter (PLR)
23. Xavier de Haller (PLR)